

Préfecture du Terr de Bellori

1 8 JUIL. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil treize, le 11 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, Claude GIRARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, membres titulaires et Francis BLANC, Serge MARQUIS membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.

<u>Étaient excusés</u>: Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir: Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Francis BLANC, Josette BESSE à Sylvie MANZONI, Claude BRUCKERT à Jean-Louis HOTTLET, Jean-Jacques DUPREZ à Serge MARQUIS, Gérard FESSELET à Denis BANDELIER, Jean-Claude JACOB à Hubert ECOFFEY, Bernard LIAIS à Bernard TENAILLON, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance: Monsieur Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
25 juin 2013	25 juin 2013	En exercice	
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

2013-05-05 — Service Ordures Ménagères — Décision modificative n°1 pour la régularisation d'écritures comptables.

Rapporteur : André HELLE

Il convient de procéder à des décisions modificatives budgétaires, celles-ci ont pour but d'apporter les ajustements nécessaires à la bonne exécution budgétaire 2013 concernant :

- L'acquisition d'un nouveau chariot élévateur avec reprise de l'ancien chariot (2007) d'un montant de : 21 528 € et d'un solde d'amortissement de : 33 488 €.
- A la demande de la trésorerie, reprise de l'amortissement des composteurs acquis en 2008.
- La vente d'une ancienne benne à ordures ménagères pour un montant de 2 892.00 €.

Il est proposé au Conseil communautaire les décisions modificatives suivantes :

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire		:
Code INSEE	Budget annexe Ordures ménagéres (61202)	DM n°1	2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Régules vente benne, achat chariot élévateur, repr

	Dépenses (1)		Recettes 11	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Vitement & la section d'investissement	24 096,£2 €	9.00,€	0,08 €	0,00 (
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	24 080,52 €	0,00 €	6,60 €	0,00 €
D-575 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	€00.0	13 488,00 €	0,85 €	2,05 6
R-7811: Regrisss our amon, des immos incorporelles et corporelles	5.50 £	0,00 €	3,35 €	9 447,08 9
TOTAL 942 : Opérations d'ordre de transfert entre seption	0,80 €	33 488,00 €	0,00 €	8 447,00 €
D-6718: Autres charges exceptionnelles sur operations de gestion	8,00 €	23 465,62 %	9.00 €	9.00
TOTAL D 67: Charges exceptionnelles	0,00 €	23 485,62 €	0,00 €	0,00 €
R-775 : Produkt des cessions d'immobilisations	0,00€	0,00 €	0,08 €	24 420,00 (
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,09 €	0,00 €	24 420,00 €
Total FONCTIONNEMENT	24 09€,62 €	50 353,52 6	0001	22 207,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 %	0,00 €	24 086,52 6	3,00
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,55 €	24 08€,52 €	0,00 €
D-25188 Autres	8,00 €	a 447,00 €	0,00 6	3,30 €
R-2192 : Matériel de transport	8,00 4	8,08 €	9.00€	33 488,00 6
TOTAL 849 : Operations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	8 447,00 €	€,60 €	33 488,00 €
D-2182 : Materiel de transport	0,05€	24 429,05 €	3,38 €	3,00
R-2188 : Autres	0.00 €	0,00 €	0,00 €	23 465,52 6
TOTAL 21: immobilisations corporelles	0,00 €	24 420,09 €	0,65 €	23 486,62 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	22 507,00 €	24 692,62 6	56 963,62 €
Total Général		65 734,00 €		65 734 00 6

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

• d'adopter la décision modificative proposée ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 JUIL. 2013

Et publication ou notification lè 8 JUIL. 2013

Le Président,

Préfecture du Toat. de Belfort

1 8 JUIL. 2013

Service Courrier